

Voici la liste des stages ainsi que les programmes détaillés pour la thématique suivante :

GOUVERNANCE ET MANAGEMENT  
DES ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



N°10	Mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne dans les services ou établissements de petite taille du secteur social et médico-social	5 jours	16-17 mars, 7 mai, 25 juin, 15 octobre	Thématique « PROJET ET DEMARCHE D'EVALUATION »
N°11	Construire et conduire une démarche d'évaluation	2 jours	16-17 mars	
N°12	Elaborer son système documentaire : du projet d'établissement au guide de fonctionnement	2 jours	8-9 avril	
N°13	<b>NOUVEAU</b> Concevoir le rapport d'évaluation interne	2 jours	19-20 mai	
N°14	Préparer l'évaluation externe	2 jours	23-24 septembre	
N°15	Définir, formaliser et communiquer son projet d'établissement	1 jour	8 octobre	
N°16	<b>NOUVEAU</b> (Re)dynamiser sa démarche d'évaluation interne	2 jours	24-25 novembre	
N°17	La loi 1901 : les règles de fonctionnement et d'organisation de l'association sanitaire et sociale	1 jour	9 février	
N°18	Le "gouvernement associatif" : gouvernance et délégation de pouvoirs	1 jour	30 mars	
N°19	Le Document Unique des Délégations (décret du 19 février 2007) <i>Nouvelle date !</i>	1 jour	4 novembre	
N°20	La responsabilité civile et pénale des dirigeants d'associations sociales, médico-sociales et sanitaires	1 jour	16 décembre	

Service formation : Colette Prot, Annick Claud  
tél : 04.72.84.78.16 ou [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)

## GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



N°10	<b>Mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne dans les services ou établissements de petite taille du secteur social et médico-social</b>	5 jours	16-17 mars, 7 mai, 25 juin, 15 octobre	9h-17h
------	--	---------	---	--------

Ce cycle de 5 journées réparties sur l'année 2010 vise à accompagner les participants dans la mise en œuvre de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées en leur fournissant l'ensemble des éléments théoriques et méthodologiques nécessaires. A l'issue de la formation, les participants auront réalisé l'évaluation de leur service ou établissement et seront en capacité de rendre compte à leur Autorité de contrôle des résultats de cette première auto-évaluation

### Coût :

Adhérent cotisant : 1 040 €  
Non Adhérent : 1 550 €

### Public :

Responsables de services, directeurs de structures de petite taille : SSIAD / CMPP / CSAPA / SESSAD, etc...

### Intervenant(s) :

Thierry VERGNAUD – Conseiller technique

### Méthode pédagogique :

Apports théoriques et méthodologiques, études de cas pratiques et réels, exercices, remise de documents, échanges d'expériences entre les participants

### Objectifs :

- Comprendre la logique générale de "l'évaluation interne et l'amélioration continue de la qualité "
- Connaître les obligations légales et réglementaires
- Maîtriser la notion de référentiel qualité en cohérence avec son projet d'établissement ou de service
- Réaliser l'évaluation interne (audit)
- Savoir construire un plan d'amélioration continue et planifier les actions d'amélioration de la qualité

### Programme :

- ✓ Le cadre législatif et réglementaire
  - Les exigences de la loi 2002-2.
  - Les travaux du CNESMS et de l'ANESMS
  - Le décret relatif à l'évaluation externe
- ✓ Approche de la qualité
  - La qualité : les notions et principes essentiels
  - Distinction et complémentarité entre « démarche qualité » et démarche d'évaluation
- ✓ Bonnes pratiques et référentiels
  - La notion de « bonnes pratiques » : les « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles » de l'ANESMS
  - Les différents types de référentiels : législation, charte, projets associatif et d'établissements, « référentiel de pratiques »
  - La construction d'un « référentiel qualité »
- ✓ Le système documentaire
  - Le système documentaire : utilité, conception et construction
  - Procédures et modes opératoires
  - Les notions de traçabilité et d'enregistrement
- ✓ La conduite d'une évaluation interne
  - La réalisation de l'audit (méthodes et modalités)
  - Pondération des critères, « scoring » des résultats
- ✓ La formalisation des résultats de l'évaluation
  - Hiérarchisation des objectifs et conception des plans d'action
  - L'amélioration de la qualité : méthodes et outils



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr  
www.uriopss-ra.asso.fr



N°11	<b>Construire et conduire une démarche d'évaluation</b>	2 jours	16-17 mars	9h-17h
------	---	---------	------------	--------

*La loi du 2 janvier 2002 fait de la bientraitance et du référentiel de bonnes pratiques les pierres angulaires du dispositif d'évaluation : deux journées pour construire ou vous approprier un référentiel d'autoévaluation et conduire une démarche d'amélioration continue*

**Coût :**

Adhérent cotisant : 460 €  
Non Adhérent : 700 €

**Public :**

Directeurs d'établissements et de services, personnels d'encadrement ayant en charge la mise en place de la démarche d'évaluation interne. référents qualité, auditeurs internes

**Intervenant(s) :**

Thierry VERGNAUD – Conseiller technique

**Méthode pédagogique :**

Apports théoriques, analyse d'exemples et de modèles

**Objectifs :**

- Connaître les obligations légales et réglementaires
- Maîtriser la notion de référentiel « de bonnes pratiques »
- Savoir construire une démarche d'évaluation interne : du projet d'établissement au plan d'amélioration de la qualité

**Programme :**

- ✓ Le cadre législatif et réglementaire
  - Les évaluations interne et externe des activités et de la qualité des prestations au sens de la loi 2002-2.
  - Les travaux du CNESMS et de l'ANESMS
  - Le décret relatif à l'évaluation externe
- ✓ Approche de la qualité
  - La qualité : les notions et principes essentiels.
  - La distinction et complémentarité entre « démarche qualité » et démarche d'évaluation
- ✓ Bonnes pratiques et référentiels
  - La notion de « bonnes pratiques professionnelles » : les « Recommandations de l'ANESMS
  - Les différents types de référentiels : législation, charte, projets associatif et d'établissements, « référentiel qualité »,
  - L'utilité et l'architecture d'un « référentiel qualité »
- ✓ Le système documentaire
  - Le système documentaire : utilité, conception et construction
  - Les procédures et modes opératoires
  - Les notions de traçabilité et d'enregistrement
- ✓ La conduite d'une évaluation interne
  - La réalisation de l'audit (méthodes et modalités)
  - La pondération des critères, « scoring » des résultats
- ✓ La formalisation des résultats de l'évaluation
  - La hiérarchisation des objectifs et la conception des plans d'action
  - L'amélioration de la qualité : méthodes et outils

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr  
www.uriopss-ra.asso.fr



N°12	<b>Elaborer son système documentaire : du projet d'établissement au guide de fonctionnement</b>	2 jours	8-9 avril	9h-17h
------	---	---------	-----------	--------

*L'évaluation interne ne peut se réaliser que si l'établissement dispose d'un système documentaire articulé étroitement à son référentiel. La finalité d'un tel système est d'organiser en particulier cette « traçabilité » nécessaire sans laquelle l'évaluation, faute de preuve, n'aurait aucune validité.*

*Vous disposez d'un référentiel d'établissement opérationnel et vous souhaitez organiser votre système documentaire, nous vous proposons **deux journées consécutives** sur ce thème*

**Coût :**

Adhérent cotisant : 490 €

Non Adhérent : 730 €

**Public :**

Directeurs d'établissements et de services, cadres dirigeants ayant en charge la mise en place de la démarche d'évaluation interne, référents qualité, auditeurs internes

**Intervenant(s) :**

François CHARLEUX, Directeur de RH & Organisation ou  
Sylvain JOUVE, Consultant de RH & Organisation

**Méthode pédagogique :**

Alternance d'apports théoriques, d'échanges avec les participants et de travaux en groupe

**Objectifs :**

- Maîtriser la démarche d'élaboration et de mise à jour d'un système documentaire destiné en particulier à la réalisation des évaluations internes et externes (loi 2002-2)
- Maîtriser le formalisme et les techniques de rédaction d'une procédure, d'un mode opératoire et d'un enregistrement

**Programme :**

- ✓ Système documentaire et gestion des documents au sein d'un établissement ou d'un service social ou médico-social
  - Finalités d'un système documentaire
  - Le référentiel qualité ou guide d'auto-évaluation base du système documentaire
  - Limites du système documentaire
- ✓ L'architecture générale et les différents documents constitutifs d'un système documentaire
  - Le projet d'établissement
  - Le référentiel qualité
  - Les procédures et les modes opératoires
  - Les enregistrements
- ✓ L'inventaire documentaire : première étape dans la conception du système documentaire
- ✓ → Le cycle de vie des documents : le logigramme de maîtrise des documents
- ✓ La maîtrise des enregistrements au sein du système documentaire
  - Utilité des enregistrements
  - Le tableau de maîtrise des enregistrements
- ✓ La rédaction d'une procédure ou d'un mode opératoire
  - Le formalisme et la table des symboles
  - La collecte des informations utiles pour la rédaction de la procédure ou du mode opératoire
- ✓ Le manuel de procédures ou « guide de fonctionnement » de l'établissement ou du service
  - Organisation et plan type du guide de fonctionnement
  - La démarche d'élaboration du guide de fonctionnement



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)  
[www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)



NOUVEAU

N°13	<b>Concevoir le rapport d'évaluation interne</b>	2 jours	19-20 mai	9h-17h
------	--	---------	-----------	--------

**Coût :**

Adhèrent cotisant : 490 €

Non Adhèrent : 730 €

**Public :**

Directeurs d'établissements et de services, cadres dirigeants ayant en charge la mise en place de la démarche d'évaluation interne, référents qualité, auditeurs internes

**Intervenant(s) :**

François CHARLEUX, Directeur de RH & Organisation ou  
Patricia BROTTTO, Consultante de RH & Organisation

**Méthode pédagogique :**

Alternance d'apports théoriques, d'échanges avec les participants et de travaux en groupes

**Objectifs :**

- Savoir exploiter et organiser les résultats de l'évaluation interne
- Connaître les principes rédactionnels d'un rapport d'évaluation : plan, présentation, lisibilité
- Le rapport d'évaluation : outil de communication

**Programme :**

- ✓ La fonction du rapport d'évaluation
- ✓ Comment exposer la méthode déployée
- ✓ Choix des niveaux de description et de compte-rendu
- ✓ Présentation des différentes parties du rapport
- ✓ La rédaction des commentaires autour des "incontournables"
- ✓ La formalisation des résultats au regard des orientations du projet d'établissement
- ✓ Des préconisations internes au plan d'amélioration continue
- ✓ Le style, le choix du vocabulaire, les principes de lisibilité
- ✓ La conclusion

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)  
[www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)



n°14

**Préparer l'évaluation externe**

2 jours

23-24 septembre

9h-17h

Dans son décret du 15 mai 2007, le législateur assigne à l'évaluation externe des objectifs précis, notamment "porter une appréciation globale", "examiner les suites réservées aux résultats issus de l'évaluation interne", "examiner certaines thématiques et des registres spécifiques". Ces objectifs déterminent, de fait, le contenu et les modalités de mise en oeuvre de l'évaluation interne, étape préparatoire en même temps qu' "épreuve à blanc" de l'évaluation externe

**Coût :**

Adhérent cotisant : 490 €

Non Adhérent : 730 €

**Public :**

Directeurs d'établissements et de services, cadres responsables d'unité et référents qualité ou auditeurs internes

**Intervenant(s) :**

François CHARLEUX, Directeur de RH & Organisation

**Méthode pédagogique :**

Alternance d'apports théoriques, d'échanges avec les participants et de travaux en groupe

**Objectifs :**

- Identifier les préalables à la négociation avec un organisme habilité du cahier des charges pour la réalisation de l'évaluation externe
- Maîtriser les outils et les pratiques permettant la production des prérequis à l'évaluation externe

**Programme :**

- ✓ Le dispositif réglementaire relatif à l'évaluation externe
  - La complémentarité entre évaluation interne et évaluation externe
  - L'évaluation externe, un enjeu à dimension stratégique pour l'établissement ou le service
- ✓ L'analyse documentaire, préalable à la négociation du cahier des charges pour la réalisation de l'évaluation externe
  - Identification et contenu des pièces de l'analyse documentaire : le projet d'établissement, le livret d'accueil, les comptes rendus du conseil de la vie sociale, les résultats de l'évaluation interne, etc...
  - Les contraintes de l'évaluation sur la forme et le contenu du projet d'établissement ou de service
- ✓ Les « éléments synthétiques » à produire pour permettre à l'évaluateur de « porter une appréciation globale » sur le fonctionnement de l'établissement ou du service
- ✓ Les documents à réaliser pour permettre à l'évaluateur d'« examiner les suites réservées aux résultats issus de l'évaluation interne »
- ✓ Forme et contenu des référentiels nécessaires pour permettre à l'évaluateur d'« examiner certaines thématiques et des registres spécifiques »

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr  
www.uriopss-ra.asso.fr



N°15	<b>Définir, formaliser et communiquer son projet d'établissement</b>	1 jour	8 octobre	9h-17h
------	--	--------	-----------	--------

*Si le projet associatif constitue bien le premier des référentiels d'un établissement ou d'un service, le projet d'établissement, obligatoire, explicite son positionnement stratégique, son organisation et son fonctionnement, et il est une des exigences de base de tout référentiel qualité*

**Coût :**

Adhérent cotisant : 230 €  
Non Adhérent : 350 €

**Public :**

Administrateurs, directeurs d'établissements et de services, cadres dirigeants et intermédiaires

**Intervenant(s) :**

Thierry VERGNAUD – Conseiller technique

**Méthode pédagogique :**

Apports théoriques, analyse d'exemples et de modèles

**Objectifs :**

- Maîtriser la notion de projet d'établissement dans toutes ses dimensions
- Situer le projet d'établissement et de service par rapport aux autres outils, livret d'accueil, règlement de fonctionnement...
- Articuler le projet avec les démarches d'évaluation des activités et de la qualité des prestations

**Programme :**

- ✓ La notion de projet d'établissement ou de service : approches conceptuelle et réglementaire
- ✓ Projet d'établissement et politique associative
- ✓ Les différentes dimensions du projet :
  - Positionnement stratégique
  - Offre de service et prestations
  - Organisation, fonctionnement
- ✓ Projet d'établissement et démarches d'évaluation
  - La notion de système documentaire
  - Articulation et complémentarité avec les outils de la qualité : « référentiel » et procédures
- ✓ La démarche d'élaboration ou d'actualisation du projet
  - Comité de pilotage et groupes de travail
  - Communication interne
  - Validation et restitution du projet
  - Tableau de bord de suivi du projet d'établissement ou de service

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



**URIOPSS** Rhône-Alpes - Service Formation  
 259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
 Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
 Colette Prot / Annick Claud - email : [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)  
[www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)



NOUVEAU

N°16

**(Re)dynamiser sa démarche d'évaluation interne**

2 jours

24-25  
novembre

9h-17h

L'ANESM rappelle dans ses principes fondamentaux de l'évaluation interne, que "l'évaluation est une démarche de participation et d'appropriation". Dans cette perspective, la "co-responsabilité" des professionnels est un impératif méthodologique ; pourtant nous constatons que celle-ci est un objectif difficile à réaliser. La formation s'organise autour d'une réflexion sur les moyens à mettre en oeuvre pour satisfaire cette exigence.

**Coût :**

Adhérent cotisant : 490 €

Non Adhérent : 730 €

**Public :**

Directeurs d'établissements et de services, cadres responsables d'unité et référents qualité ou auditeurs internes

**Intervenant(s) :**

François CHARLEUX, Directeur de RH & Organisation

**Méthode pédagogique :**

Alternance d'apports théoriques, d'échanges avec les participants et de travaux en groupes

**Objectifs :**

- Diagnostiquer les points de faiblesse de la démarche d'évaluation et d'amélioration continue
- Maîtriser les outils et les pratiques permettant de (re)dynamiser sa démarche d'évaluation interne et les actions à conduire pour la pérenniser

**Programme :**

- ✓ Les déficits des systèmes d'évaluation interne actuels et les difficultés de l'après première évaluation
  - Principes et limites des principaux modèles en matière d'évaluation et d'amélioration continue
  - L'auto-diagnostic de la dynamique de sa démarche : de l'évaluation à la mise en oeuvre des actions d'amélioration
- ✓ Le développement de la participation et de la motivation des acteurs
  - Les modèles théoriques de la motivation au travail : théorie des besoins, théorie des attentes et théorie de l'auto-détermination
  - La création de situations de travail motivantes : le "projet partagé", facteur de motivation d'une équipe au travail
- ✓ L'évaluation interne, un "projet partagé" source de motivation intrinsèque
  - La définition d'un sens commun et le partage des valeurs
  - L'évaluation interne, une opportunité de progrès au bénéfice commun des personnes accueillies et des professionnels
- ✓ L'évaluation interne, une démarche de changement négocié

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation

259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19

Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr

www.uriopss-ra.asso.fr



GOUVERNANCE ET MANAGEMENT  
DES ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



N°17	<b>La loi 1901 : les règles de fonctionnement et d'organisation de l'association sanitaire et sociale</b>	1 jour	9 février	9h-17h
------	---	--------	-----------	--------

**Coût :**

Adhérent cotisant : 230 €  
Non Adhérent : 350 €

**Public :**

Dirigeants associatifs, bénévoles et salariés

**Intervenant(s) :**

Pierre GAUDIER, responsable du service juridique et directeur-adjoint

**Méthode pédagogique :**

Apports théoriques et échanges entre les participants, travail à partir des documents apportés par les stagiaires

**Objectifs :**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure d'analyser les statuts de leur association, de les rendre conformes aux règles de droit et cohérents par rapport au projet associatif

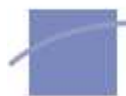
**Programme :**

- ✓ Les règles de droit applicables aux associations sanitaires et sociales
  - La liberté associative
  - L'organisation du pouvoir au sein d'une association
  - Le fonctionnement des différentes instances associatives
- ✓ Le contenu des statuts associatifs et le règlement général de l'association
  - Les mentions obligatoires dans les statuts associatifs
  - L'importance du règlement intérieur

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr  
www.uriopss-ra.asso.fr



# GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



N°18	<b>Le "gouvernement associatif" : gouvernance et délégation de pouvoirs</b>	1 jour	30 mars	9h-17h
------	---	--------	---------	--------

L'obligation d'élaborer et de produire un **Document Unique des Délégations (DUD)** dans le secteur social et médico-social n'exonère pas les associations de formaliser des délégations de pouvoirs

**Coût :**

Adhérent cotisant : 230 €

Non Adhérent : 350 €

**Public :** Dirigeants associatifs, bénévoles et salariés

>>> *Nous vous conseillons vivement de venir en **binôme directeur/président** ou autre administrateur*

**Intervenant(s) :**

Pierre GAUDIER, responsable du service juridique et directeur-adjoint

**Méthode pédagogique :**

Le stage s'appuiera sur le fonctionnement et sur les pratiques des stagiaires qui viendront avec leurs propres documents (statuts, règlement intérieur, contrat de travail, ...). Apports théoriques, échanges entre les participants

**Objectifs :**

- Connaître les règles de droit qui déterminent l'organisation et la délégation du pouvoir au sein d'une association
- Appréhender l'efficacité de l'organisation actuelle de son association
- S'approprier les règles qui régissent la délégation de pouvoirs
- Maîtriser les modalités de mise en œuvre d'une délégation de pouvoirs

Au terme de la journée, les participants seront en mesure de définir et formaliser les délégations de pouvoirs dans leur association

**Programme :**

- ✓ L'organisation du pouvoir de direction au sein d'une association
  - La place de l'Assemblée Générale
  - L'importance du contrat d'association
  - Le régime du mandat civil
  - La responsabilité des dirigeants
- ✓ Le régime de la délégation de pouvoirs
  - Le régime juridique
  - Les raisons de la mise en place de délégations de pouvoirs
  - Les conditions de validité et d'efficacité de la délégation de pouvoirs

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)  
[www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)



N°19	<b>Le Document Unique des Délégations (décret du 19 février 2007)</b> <i>Nouvelle date !</i>	1 jour	4 novembre	9h-17h
------	---	--------	------------	--------

*Le DUD n'est pas seulement un document obligatoire mais aussi une opportunité pour s'interroger sur l'organisation du pouvoir de direction au sein d'une association sanitaire et sociale*

**Coût :**

Adhérent cotisant : 230 €

Non Adhérent : 350 €

**Public :** Le thème intéresse les dirigeants associatifs bénévoles et professionnels

>>> *Nous vous conseillons vivement de venir en **binôme directeur/président** ou autre administrateur*

**Intervenant(s) :**

Pierre GAUDIER, responsable du service juridique et directeur-adjoint

**Méthode pédagogique :**

Apports théoriques, échanges avec les participants et illustration par un cas pratique. Un support pédagogique est remis à chaque participant.

**Objectifs :**

- Acquérir les connaissances nécessaires du décret n°2007-221 et de ses enjeux, s'appropriier les outils et les méthodes permettant l'élaboration du document unique des délégations
- Mettre en place une méthodologie et des outils adaptés à votre secteur

**Programme :****I - Les enjeux et l'analyse du décret n°2007-221 du 19 février 2007 relatif aux délégations**

- ✓ Les enjeux : la portée du DUD / la stratégie vis-à-vis des autorités, en interne / les sanctions en cas de carence
- ✓ Le pouvoir au sein d'une association : la notion de mandat / la répartition du pouvoir
- ✓ La notion de délégation : Délégation de pouvoir / Subdélégation / Compétence, mission / Responsabilité
- ✓ La notion de « professionnels » : Directeur salarié / Dirigeant bénévole / Directeur adjoint / Chef de service / Statut des cadres dirigeants
- ✓ La nature juridique du DUD : un contrat ? Une décision unilatérale ?
- ✓ Les sources du DUD : le contrat de travail / la fiche de poste, la définition de fonction, la lettre de mission / la convention collective / Les statuts / le règlement intérieur de l'association / les textes légaux
- ✓ Le formalisme d'élaboration du DUD : quel organe de l'association ? Quelles consultations (CVS, CE, CHSCT) ?

**II - Processus d'élaboration : une méthodologie et des outils adaptés**

- ✓ L'identification et l'analyse des "sources formalisées"
- ✓ L'analyse de l'existant
- ✓ Le repérage des écarts, les contradictions entre le prescrit et le réel
- ✓ La construction du projet de DUD
- ✓ La mise en conformité du projet de DUD avec les sources de droit
- ✓ La mise à jour du DUD



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)  
[www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)

**GOUVERNANCE ET MANAGEMENT  
DES ASSOCIATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**



N°20	<b>La responsabilité civile et pénale des dirigeants d'associations sociales, médico-sociales et sanitaires</b>	1 jour	16 décembre	9h-17h
------	---	--------	-------------	--------

**Coût :**

Adhérent cotisant : 230 €

Non Adhérent : 350 €

**Public :**

Dirigeants associatifs, bénévoles et salariés

>>> *Nous vous conseillons vivement de venir en **binôme directeur/président** ou autre administrateur*

**Intervenant(s) :**

Pierre GAUDIER, responsable du service juridique et directeur-adjoint

**Méthode pédagogique :**

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants

**Objectifs :**

Identifier et maîtriser les règles en matière de responsabilité juridique des associations du secteur sanitaire et social

**Programme :**

- ✓ La responsabilité pénale
  - La responsabilité de la personne morale
  - La responsabilité personnelle
- ✓ La responsabilité civile
  - La responsabilité pour faute
  - La responsabilité sans faute
  - La responsabilité contractuelle
- ✓ La responsabilité des professionnels

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF  
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation  
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19  
Colette Prot / Annick Claud - email : [formation@uriopss-ra.asso.fr](mailto:formation@uriopss-ra.asso.fr)  
[www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)